



## Comprendre le JAF sur temps de vacances

Par **petitcurieux**, le **15/10/2014** à **14:48**

Bonjour,

je suis séparé de ma femme et nous avons un enfant de six ans. les choses se passent plutôt bien entre nous mais en cas de litige je n'ai jamais le dernier mot. J'en sens un venir à grands pas : le JAF nous a attribué un mois de vacances chacun chaque été. Cette année, Juillet pour mon ex femme et août pour moi.

Ma question est la suivante, à quelle date et à quelle heure, puis-je aller chercher mon fils pour cette période d'août.

Elle me dit le 1er août à 18h (ce qui fait une journée de moins, et nous ne pourrions partir que le lendemain.

Nous sommes par contre d'accord pour la date de fin des vacances d'août qui sera le lundi 31 août à 18H.

Puis-je demander un début de vacances le 1er août à 10h du matin, ou mieux le 31 juillet au soir vu que je lui ramène mon fils le 31 août à 18h ?[/b]

je vous remercie pour votre réponse et vous félicite pour ce site.

Par **Visiteur**, le **15/10/2014** à **16:56**

Bonjour,

impressionnant !! et vous dites que ça se passe bien entre vous ? Ergoter pour si peu ? Je dirais le 31 Juillet au soir effectivement... pour le ramener le 31 Aout au soir... Sinon 1 Aout matin et 1 Septembre matin... Bref si vous lui ramenez un 31 vous devez le prendre un 31 ? Elle serait pas un peu... filoute la dame ? Perso, je trouve !

Par **petitcurieux**, le **17/10/2014** à **11:14**

merci pour votre réponse Grenouille.

oui, le temps de vacances est un sujet un peu tendu chez nous, pour moi c'est un principe : pourquoi 24h en moins ?

la solution du 31 au 31 au soir me paraît juste...

merci en bon we !